

LA LETTRE DE LA NAF

SUPPLEMENT AU N° 225 DE LA NOUVELLE ACTION FRANCAISE - 12 MAI 1976

SOUSSION OU DEMISSION

Marchais, Roger-Gérard Schwartzberg, Mitterrand, Vedel, Caillavet, Lecanuet : qui n'a pas son petit mot à dire sur la façon d'interpréter la Constitution de 1958 ? Le débat était d'ailleurs prévisible : à chaque élection législative se pose l'éternelle question de l'attitude présidentielle face à une majorité parlementaire hostile à la politique du pouvoir exécutif.

On va donc ergoter, pendant deux ans, sur le rôle exact du Président de la République, l'esprit de la Constitution et le sens exact des articles 5, 20 et 45. Et l'on voit déjà les hérauts du pouvoir en place défendre à grands cris les institutions de 1958 (ce qui est cocasse quand il s'agit de Lecanuet) et pratiquer le classique chantage à la crise de régime et à la subversion politique.

Subversion ? Ce n'est pas sérieux. Un très large consensus s'est créé autour de la Constitution de 1958, qu'aucun parti politique ne songe sérieusement à remettre en question : ni les partis de gauche qui n'ont rien de mieux à proposer, ni les centristes longtemps nostalgiques de la IV^e République mais bien obligés aujourd'hui d'entériner la révolution juridique de 1958-1962.

Crise de régime ? L' hypothèse ne peut être écartée. Il est vrai que notre Constitution recèle des pièges redoutables, autrefois mis en évidence par le regretté Maurice Jallut. En effet, si le système fonctionne sans heurt en cas d'harmonie entre le Président de la République et la majorité parlementaire, toute rupture entre le législatif et l'exécutif risque d'entraîner un conflit de pouvoirs doublé d'un conflit de légitimités.

- Un conflit de pouvoirs : confronté, à la suite d'élections législatives malheureuses à une majorité de gauche, le Président de la République peut dissoudre l'Assemblée nouvelle. Mais il prend ainsi le risque de voir revenir une majorité encore plus compacte. Il peut se "soumettre" et nommer un premier Ministre de gauche qu'il ne peut renvoyer en cas de désaccord. D'où une situation inextricable, qui aboutirait à la paralysie des deux pôles du pouvoir exécutif.

- Un conflit de légitimités : le Président peut aussi démissionner et se représenter devant le pays, afin que le conflit de pouvoirs soit tranché. Mais après avoir envoyé une majorité de gauche à l'Assemblée, les électeurs peuvent très bien confirmer le Président sortant : d'où le conflit insurmontable, entre deux légitimités, toutes deux nées de l'urne.

Logiquement, l'apparition d'un double pouvoir issu d'une même procédure "démocratique" devrait entraîner une crise de régime qui trouverait sa solution dans quelques coup de force politico-juridique. Cette crise n'est cependant pas inéluctable, en raison des techniques qu'offre la Constitution et des possibilités actuelles d'accommodements - voire de retournement - au niveau des partis politiques.

.....

a) Sur le plan technique, la Constitution de 1958 a dressé un certain nombre de barrières en prévision d'éventuels emportements parlementaires. Par exemple, la mise en jeu de la responsabilité gouvernementale est plus difficile, le pouvoir réglementaire s'est considérablement développé, le gouvernement dispose de pouvoirs importants en ce qui concerne la présentation et la discussion des lois à l'Assemblée nationale et enterrer ses propositions de loi : de même qu'il peut donner le dernier mot à l'Assemblée, il peut très bien ne pas intervenir dans la "navette" entre les deux chambres, condamnant la loi à ne jamais être adoptée, puisque l'article n° 45 prévoit que le texte voté par les deux assemblées doit être *identique*. Un Sénat giscardien pourrait donc démolir toutes les propositions d'une Assemblée "mitterrandiste" qui ne peut rien sans l'accord de la "chambre haute" ... ou du gouvernement.

b) Sur le plan politique, les possibilités de débauchage de députés ou d'arrangements avec certains "centristes" seront d'autant plus grandes que la majorité de gauche ne tiendra qu'à quelques voix. Sans oublier l'éventualité d'une rupture entre communistes et socialistes, comme au temps de M. Ramadier.

En cas de victoire de la gauche, la crise de régime ne prendrait donc pas nécessairement l'aspect radical décrit dans les scénarios. Elle pourrait se traduire par de lents travaux d'usure, de savantes manoeuvres de couloir, de subtiles recettes juridiques qui permettraient au régime de vivre un certain temps dans la contradiction. Avec, pour conséquences, l'immobilisme et l'irresponsabilité. Comment, alors pourrait-on s'empêcher d'évoquer la IV^e République ?

Bertrand RENOUVIN

ENCORE UN "SCANDALE" PETROLIER ?

Ou plutôt une "affaire" assez troublante impliquant la presse, l'administration et le monde politique ? Peut-être les deux à la fois dans ce qui devient l'"affaire Simonnot" du nom de ce journaliste du *Monde* licencié à la suite de la parution dans le quotidien du soir de larges extraits d'un rapport confidentiel traitant des conséquences du rapprochement d'E.L.F.-E.R.A.P. et de la S.N.P.A.. Mais l'article de M. Simonnot datait du 9 mars et c'est seulement le 5 mai que M. Fourcade dépose une plainte contre "X" et demande à M. Lecanuet de saisir le parquet pour vol. Le directeur du *Monde* quant à lui affirme que le licenciement de M. Simonnot a été décidé en dehors de toute pression du Ministère de l'Economie et des Finances. Affaire à suivre.

AUTO - CRITIQUE

Toujours égale à elle-même Mme. Françoise Giroud croit pouvoir réfuter en quelques phrases les nombreuses et toujours plus pressantes déclarations et mises en garde de Michel Debré sur la chute de la natalité. Ainsi, il serait absurde de *"parler de ce problème comme d'un devoir national"* et *"insensé de faire référence à la retraite"*. Mme. Françoise Giroud nous prépare sans doute une solution bien à elle. De plus elle recueillera certainement l'approbation de la quasi-totalité des Français lorsqu'ils apprendront qu'évoquant l'opportunité de créer un Secrétariat d'Etat à l'Enfance elle a cru nécessaire de déclarer que *"ce n'est pas en créant de nouvelles structures qu'on améliore les choses"*. Notre Secrétaire d'Etat à la condition féminine parle en connaissance de cause.

AUTO - SATISFACTION

M.Fourcade vient d'annoncer avec satisfaction que la politique de contrôles fiscaux menée avec fermeté cette année avait fait rentrer dans les caisses de l'Etat la somme de 7 milliards de francs. Cet optimisme ne rend pas très bien compte de la situation réelle et M.Fourcade ne doit pas ignorer qu'il y a une grande différence entre les rôles émis et ceux réellement payés. En effet plus de 40 % des redressements concernent des sociétés en difficulté financière qui de toutes façons ne régleront pas ces impôts et seront finalement considérés comme des "comptes irrécouvrables". En revanche il est rare que des redressements soient faits contre des sociétés importantes, celles-ci menaçant de fermer leurs portes en cas de sanctions fiscales.

NOUVEAU COUP DUR POUR LA C.E.E.

Au début d'une campagne électorale qui ne favorisera certainement pas une économie au bord de la faillite, et pour protéger une monnaie qui a perdu 30 % de sa valeur en six mois; l'Italie impose de sévères restrictions aux importations étrangères. Ainsi un dépôt obligatoire non rémunéré et d'une durée de trois mois devra être constitué par les importateurs d'un montant de 50 % de la valeur des importations. Premiers touchés par cette mesure protectionniste : les Français et les Allemands, principaux partenaires commerciaux de l'Italie. Double pénalisation pour notre industrie déjà sérieusement concurrencée par les produits italiens qui bénéficient de la dépréciation de la lire.

MOUVEMENT - LA N.A.F. EN MOUVEMENT - LA N.A.F. EN MOUVEMENT - LA N.A.F. EN MOUVEMENT - LA N.A.F.

§ Nantes le mercredi 19 mai. Conférence débat animée par Philippe Vimeux sur le thème "Le Comte de Paris, un prince pour notre temps". Au Central Hotel, 4 rue du Couëdic, Nantes à 20 h 45.

§ N.A.F.-U. n° 6 vient de paraître - Le bimensuel des jeunes royalistes publie cette fois ci des articles et des dossiers sur : les luttes étudiantes, la gauche et la réforme Haby, l'Armée... Abonnements étudiants et lycéens : 5 F, normaux : 10 F, soutien à partir de 50 F, versements au C.C.P. N.A.F. Paris 193-14 Z.

§ Session d'études du collectif de N.A.F.-U. en Bretagne du 3 au 10 septembre. Tous les étudiants et lycéens de la N.A.F. doivent s'arranger pour y venir. Inscrivez vous dès aujourd'hui.

§ Dîner débat à Nancy le 21 mai à 20 h 30 - Bertrand Renouvin et Yves Lemaignan seront à Nancy le vendredi 21 mai. Le dîner a lieu à l'Hotel Mercure à Laxou.

§ Feux de la Saint-Jean dans la Meuse. Réservez votre week-end des 26 et 27 juin pour ces festivités nafistes. Vous ne le regretterez pas !

§ AVIS A NOS ABONNES - La N.A.F. vient d'avoir 5 ans. Arrivent donc très prochainement à échéance les abonnements de nos lecteurs de la première heure. Ils nous épargneraient des frais postaux importants s'ils renouvelaient spontanément leur abonnement sans attendre notre lettre de rappel. Merci.

§ A VENDRE - Une machine offset de bureau (format commercial), en très bon état. Prix intéressant. Renseignements au journal.

DONNEES

L' EX - SAHARA ESPAGNOL

La population du Sahara ex-espagnol, c'est un peu comme les manifestations étudiantes : selon que l'on est pour ou contre, les chiffres varient de un à cinq. En l'occurrence de 60.000 à 300.000. Faisons une moyenne ce qui donne à peu près 180.000 Sahraouis. Tous nomades et tous favorables à l'indépendance du territoire, mis à part une minorité de notables, hier "pro-espagnols", aujourd'hui "pro-marocains". Le Sahara occidental, c'est aussi (c'est surtout) un fabuleux gisement de phosphates, évalué à un milliard de tonnes (dix fois la production mondiale actuelle).

Cet Eldorado fait l'objet, depuis deux ans, d'une empoignade politico-militaire qui a bien failli, naguère, embraser le Maghreb. Voyons les thèses en présence.

Le Maroc et la Mauritanie se sont entendus, sous les auspices de l'Espagne, pour se partager le territoire (accord de Madrid du 14.11.75). Pour la Mauritanie, l'annexion du Rio de Oro (sud du Sahara occidental) serait la fin du sous-développement. Rien d'autre. Mais c'est beaucoup. Pour le Maroc, il y aurait un double avantage à annexer la Saguiat-el-Hamra (nord du pays) :

a) avantage économique : le royaume chérifien, qui est déjà le premier exportateur mondial de phosphates deviendrait aussi le premier *producteur* (actuellement ce sont les Etats Unis avec 42 % de la production) et contrôlerait de ce fait le marché mondial.

b) avantage politique : la "cause sacrée du retour du Sahara à la Mère Patrie" mobilise la gauche marocaine au point qu'elle est devenue le meilleur soutien du régime du roi Hassan II.

L'Algérie, quant à elle, souhaite que le Sahara occidental devienne un état indépendant, avec l'espoir évident que cet Etat, une fois créé, lui prouvera sa reconnaissance en lui offrant un débouché sur l'Atlantique.

Enfin, le Front Polisario, mouvement de libération sahraoui, a proclamé unilatéralement le 27 février 1976, l'indépendance de la "République arabe sahraouie démocratique". Trois Etats seulement, à ce jour, ont reconnu la R.A.S.D. : Madagascar, le Burundi et l'Algérie bien entendu. L'Organisation de l'Unité Africaine, quant à elle, reconnaît seulement "la représentativité du Front Polisario". C'est que le Roi Hassan II a menacé de rompre ses relations diplomatiques avec quiconque reconnaîtrait cet "état fantoche".

On en est là. Le Sahara occidental, objet de litige entre quatre gouvernements, n'est contrôlé par aucun. Les troupes marocaines et celles de la "R.A.S.D." campent face à face, aucune des deux parties ne parvenant à remporter sur l'autre une victoire décisive. Et l'Algérie peut intervenir à tout moment, peut-être avec l'aide de la Lybie.

Bref, le Sahara occidental est une poudrière de plus en Méditerranée.

Sources :

- "Courrier de politique étrangère" n° 151, 229 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris.
- "Sahara Libre" bulletin du Front Polisario (en français ou en espagnol)
- B.P.10 - El Mouradia - Alger - Algérie.

Edité par le S.N.P.F.
17, rue des Petits-Champs - Paris (1^{er})
Téléphone: 742-21-93
Directeur de la publication
Yvan AUMONT

Abonnements couplés à "La lettre de la N.A.F." et à la N.A.F. bi-mensuelle :
Un an : 70 F - six mois : 40 F - trois mois : 20 F
Règlement : C.C.P. N.A.F. 193-14 Z Paris